



Conseil économique et social

Distr. générale
15 juillet 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Vingtième session

16 et 17 mai 2013

Rapport de la réunion d'application régionale pour l'Europe

I. Introduction

1. Le présent rapport contient un résumé des discussions sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 tenues dans le cadre de la soixante-cinquième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui a eu lieu à Genève du 9 au 11 avril 2013.
2. Ce résumé reprend les principales observations faites par les participants à la session et ne traduit pas les positions convenues par les États membres de la CEE.

II. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et programme de développement pour l'après-2015

3. Dans son exposé liminaire, M. Mark Halle, Directeur exécutif du Bureau européen de l'Institut international du développement durable, a récapitulé quelques enseignements clefs tirés de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2010 à Rio de Janeiro (Brésil), en expliquant quelles en étaient les conséquences pour le développement durable et l'élaboration en cours d'un programme de développement pour l'après-2015. Les résultats obtenus à Rio de Janeiro allaient bien au-delà du document final adopté par les gouvernements. Ceux qui avaient pris part aux processus, et les processus eux-mêmes, étaient d'une importance capitale pour la création d'un monde durable. La dynamique du développement durable n'était plus seulement entre les mains des gouvernements centraux, elle était aussi entre celles des autorités infranationales, du secteur privé et de la société civile. En conséquence, les perspectives de progrès sur la voie du développement durable devenaient plus compliquées mais en même temps plus susceptibles d'aboutir. Les processus intergouvernementaux devaient mettre davantage l'accent sur l'équité. Il était de plus en plus nécessaire pour l'Europe et



l'Amérique du Nord de donner l'exemple sur ce chapitre. Les possibilités d'action unilatérale étaient considérables; pour ne prendre qu'un exemple, des entreprises pouvaient agir unilatéralement et s'assurer ainsi rapidement des avantages comparatifs en mettant au point des technologies « vertes ».

A. Table ronde sur l'avenir de la durabilité : de la transition à la transformation

4. Le débat était animé par M^{me} Claire Doole.

5. M. Adnan Amin, Directeur général de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, a souligné que le secteur de l'énergie était d'une importance décisive pour opérer le passage à une économie verte. La demande d'énergie augmenterait sans doute substantiellement dans l'avenir, et les décisions d'investissement prises pour y répondre auraient des conséquences de grande portée pendant des décennies. Les énergies renouvelables comptaient de plus en plus dans le dosage de l'offre mondiale d'énergie à mesure que leurs coûts diminuaient rapidement. Si une majorité de pays du monde s'étaient déjà dotés d'une politique nationale des énergies renouvelables, celles-ci n'étaient pas toutes conçues sur le même modèle, loin de là, et devaient être adaptées aux besoins et à la situation de chaque pays. Ces technologies bénéficiaient d'investissements importants dans le monde entier, notamment dans des économies émergentes comme la Chine, certains pays d'Afrique et surtout les pays riches en combustibles fossiles du Moyen-Orient. L'initiative Europe 2020 de l'Union européenne était un cadre important pour la promotion des énergies renouvelables. L'utilisation de ces dernières aux fins du développement durable ne pourrait progresser sans une coopération plus étoffée, une réflexion plus innovante et un engagement à long terme.

6. M. David Stanners, Directeur de la coopération internationale à l'Agence européenne pour l'environnement, a souligné qu'un avenir sain et respectueux de l'environnement reposerait sur les trois piliers de l'économie verte : utilisation rationnelle des ressources, résilience des écosystèmes et bien-être de l'être humain. À ce jour, la politique environnementale mise en œuvre dans l'Union européenne avait beaucoup amélioré l'état de l'environnement, mais des problèmes environnementaux majeurs subsistaient. En outre, certains progrès sur le plan écologique avaient été compromis par des macrotendances telles que le développement économique, la croissance démographique et les changements intervenus dans les courants d'échanges et les modèles de consommation. Les ressources naturelles propres de l'Europe ne suffisaient pas à la demande et la consommation mondiale dépassait les capacités de la planète. Dans ces conditions, la Commission européenne avait proposé, à la fin de 2012, un nouveau programme d'action décennal pour l'environnement, intitulé « Bien vivre, dans les limites de notre planète ». Ses objectifs étaient de protéger et d'améliorer le capital naturel de l'Union européenne, de basculer vers une économie verte et à faibles émissions de carbone et de protéger les citoyens contre les pressions et les risques pour la santé liés à l'environnement. En outre, M. Stanners a souligné que pour choisir des orientations nouvelles il importait de tirer des enseignements du passé et d'utiliser toute l'information disponible. Des pratiques de gestion flexible et un système de va-et-vient de l'information devraient être intégrés aux lignes d'action pour permettre des aménagements en cours de route.

7. M. Tim Campbell, Président de l'Urban Age Institute, a signalé que les villes étaient de précieux partenaires pour progresser dans le sens du développement durable. Les villes, dont beaucoup dans la région de la CEE, cherchaient des solutions innovantes aux problèmes urbains et souhaitaient s'engager dans un échange très actif et continu de bonnes pratiques. L'apprentissage se trouvait facilité par des réseaux où intervenaient des acteurs tels que les organisations de la société civile, les représentants du secteur privé et les associations de quartier, qui servaient de cadre à des échanges d'information sur les bonnes pratiques à propos de toutes sortes de problèmes, tels les systèmes de transports rapides, les politiques locales en matière de changement climatique ou la gestion des déchets. De ce fait, les villes étaient en première ligne pour l'élaboration de lignes d'action permettant de s'attaquer aux difficultés auxquelles se heurtait le développement durable, étant souvent plus proches du problème et à même d'agir en subissant moins de contraintes. De plus, les villes servaient de laboratoires pour essayer des manières inédites d'aborder les problèmes. L'expérience des villes pouvait aider les gouvernements nationaux et les organisations internationales à discerner les politiques efficaces.

8. M. Olivier Cattaneo, professeur adjoint à l'Institut d'études politiques de Paris (SciencesPo) et ancien Conseiller du Ministre français de l'agriculture au Groupe des Vingt, a axé son intervention sur les liens entre la sécurité alimentaire et les commerces. Il a dit que, en l'absence d'instrument unique pour lutter contre la faim et la sous-alimentation, les échanges commerciaux servaient de la sécurité alimentaire dans plusieurs de ses dimensions, telles que les disponibilités alimentaires, l'accès à la nourriture, l'innocuité des aliments et la stabilité des approvisionnements alimentaires, en période de crise en particulier. Le commerce mettait les agriculteurs en relation avec les marchés; à l'inverse, son inefficience avait des effets néfastes sur toute la chaîne de production alimentaire. M. Cattaneo a ajouté que le commerce avait changé de physionomie, plus de la moitié du total ayant désormais lieu dans le cadre de chaînes de valeur mondiales. Il était nécessaire de renforcer l'efficacité de ces chaînes de valeur mondiales pour accroître la sécurité alimentaire et contribuer au transfert de capitaux et de savoir-faire aux secteurs agricoles des pays en développement. La sécurité alimentaire était importante pour parvenir à la sécurité aux plans politique et social.

9. La discussion qui a suivi, au cours de laquelle les représentants de plus d'une douzaine d'États membres de la CEE et de grands groupes ont fait des déclarations, a révélé un large éventail d'autres points de vue. Elle a aussi fait ressortir quelques thèmes clefs. Les points ci-après ont été soulevés :

a) Les messages figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable offraient une base solide pour continuer à travailler à la réalisation d'un développement durable. Les prochaines étapes consisteraient à élaborer un ensemble d'objectifs de développement durable, à commencer à s'attaquer aux besoins de financement des pays en développement, à créer des institutions axées sur le développement durable et à nouer divers partenariats nouveaux. Il faudrait que les objectifs de développement durable susmentionnés s'appuient sur les objectifs et cibles déjà définis;

b) La réduction de la pauvreté et la viabilité écologique étaient interdépendantes et devraient être combinées, comme l'avait suggéré le Secrétaire général, de manière à former un cadre de développement unifié pour l'après-2015;

c) L'importance de l'innovation pour l'instauration d'une économie verte a été soulignée;

d) La diversité de la région de la CEE, perceptible dans les niveaux de développement, les modèles économiques, les conditions climatiques, les dotations de ressources naturelles et les difficultés générales des différents pays devait être prise en considération dans tout plan directeur, en l'absence de formule universelle. En outre, cette diversité pourrait servir de laboratoire pour mettre à l'essai différents modes de résolution des problèmes;

e) La nécessité de créer des sociétés inclusives et équitables, notamment au regard de l'égalité des sexes, a été soulignée;

f) Le secteur public disposant de ressources limitées, il fallait accorder une grande attention au rôle important du secteur privé; néanmoins, l'action gouvernementale était essentielle pour fournir le cadre institutionnel et les incitations à l'investissement nécessaires pour faire en sorte que le secteur privé apporte sa juste contribution;

g) Les liens entre le développement – environnemental, économique et social – et la santé ont également été soulignés, et le changement climatique et l'urbanisation ont été cités comme des éléments capables de déclencher une augmentation des risques sanitaires. Les effets dommageables sur le plan des politiques d'austérité qui avaient été mises en œuvre dans quelques-uns des pays de la région ont été donnés comme exemples de ces liens;

h) Les intervenants ont cité des exemples précis de politiques relatives à l'environnement, à l'emploi et à l'éducation mises en œuvre récemment pour rendre les économies nationales plus viables, dont certaines s'inscrivaient dans le cadre d'Europe 2020;

i) La nécessité de supprimer ou de réduire les subventions aux combustibles fossiles a été mise en relief, car ce serait un changement d'orientation rapide qui pourrait avoir une action immédiate en modifiant le comportement des consommateurs;

j) Promouvoir la viabilité en augmentant le rendement énergétique et en développant les énergies renouvelables serait accroître la sécurité énergétique, ce qui était en soi un objectif valable – d'où l'importance, à cet égard, de l'initiative « Énergie durable pour tous » du Secrétaire général;

k) L'initiative du Secrétaire général « Défi Faim zéro », qui avait pour but de faire de l'élimination de la faim une priorité absolue de la gouvernance mondiale, a été saluée. La nécessité de mettre en place des chaînes de valeur locales et régionales, au lieu de chaînes de valeur uniquement mondiales, pour assurer la sécurité alimentaire a été mentionnée;

l) Le rôle de la sécurité alimentaire et l'importance de l'élimination de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, de même que celle d'une agriculture durable, ont été mis en avant;

m) L'importance du secteur forestier pour la création d'un modèle durable et le rôle de ce secteur dans le programme de développement pour l'après-2015 ont été soulignés;

n) On a observé que, malgré son importance, le lien entre la viabilité écologique et la sécurité politique ne figurait pas dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Quelques intervenants ont souligné qu'il importait d'intégrer les droits de l'homme dans la définition du cadre de développement pour l'après-2015;

o) Il a été suggéré que les difficultés n'étaient pas d'ordre simplement technologique et qu'il fallait des solutions englobant des innovations sociales et un changement de paradigme comportant d'autres modèles d'activité;

p) On a reconnu que le degré d'urbanisation était très poussé dans la région et fait ressortir les difficultés spécifiques causées par ce phénomène sur le plan du développement durable;

q) Il était important pour la CEE de continuer à partager les connaissances relatives à la gestion du milieu urbain, à la construction, à l'architecture et aux transports urbains durables;

r) La nécessité d'une approche régionale du développement durable a été soulignée. À cet égard, on a évoqué le rôle que la Commission pouvait jouer en aidant ses États membres à parvenir au développement durable, notamment pour l'accès aux technologies vertes et les investissements dans les technologies et infrastructures écologiques nécessaires pour se doter d'une économie verte dans tous les secteurs;

s) L'importance des travaux de la CEE en matière d'indicateurs statistiques a été soulignée et l'on a salué le rôle que la Commission était appelée à jouer en élaborant de nouveaux indicateurs en partenariat avec EUROSTAT et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);

t) Il a été noté que la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement offrait un modèle utile pour s'attaquer aux problèmes régionaux en accroissant la participation du public;

u) Les intervenants ont reconnu que la stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable était importante pour sensibiliser davantage le public aux questions de durabilité;

v) On a signalé que les études faites par la CEE de la performance en matière d'environnement et d'innovation et ses autres activités de programme avaient contribué à l'intérêt croissant porté aux problèmes de développement durable tels que la pollution, les études d'impact sur l'environnement, le traitement des déchets, la gestion de l'eau, les normes agricoles et le transport durable;

w) Plusieurs organisations ont exprimé le souhait de travailler avec la Commission à la promotion d'une économie verte;

x) Plus généralement, il était nécessaire pour la CEE de se concentrer sur des activités concrètes et axées sur les résultats et d'axer ses travaux sur l'échange de données d'expérience et des meilleures pratiques entre tous les États Membres.

B. Table ronde « Gouvernance du développement durable : incidences et perspectives régionales pour le cadre institutionnel après Rio +20 »

10. La table ronde a été animée par M^{me} Doole.

11. M. Nebojša Kaludjerović, Conseiller pour les affaires étrangères du Premier Ministre monténégrin, a souligné la nécessité d'assurer l'intégration rationnelle des trois piliers du développement durable dans le processus de création d'un forum politique de haut niveau. Une intégration verticale plus poussée au sein du cadre institutionnel du développement durable s'imposait. En d'autres termes, il fallait assurer une coordination et une cohérence plus solides et plus efficaces des délibérations nationales, sous-régionales, régionales et internationales sur le développement durable. Un système de surveillance universelle devrait être mis en place pour suivre régulièrement la mise en œuvre du développement durable aux niveaux national et mondial. Dans cette perspective, les commissions régionales avaient un rôle à jouer dans la réalisation de deux objectifs majeurs : a) une meilleure prise en compte des contributions nationales dans les délibérations mondiales; et b) le contrôle continu des progrès réalisés par les États membres dans le sens du développement durable. Pour progresser ainsi, tous les pays de la région devaient s'investir activement dans le processus et y contribuer de manière concrète. Le Monténégro s'était engagé à créer un centre du développement durable, en coopération avec les pays de la région, les organismes des Nations Unies compétents, les organismes internationaux de développement, les donateurs bilatéraux et divers acteurs nationaux.

12. M. Enrico Giovannini, Président de l'Institut national italien de la statistique et aussi de la Conférence des statisticiens européens, a fait remarquer qu'une amélioration notable des systèmes statistiques et des mécanismes de surveillance s'imposait. Si l'on voulait mettre en place un système de surveillance et d'évaluation adéquat pour mesurer les progrès réalisés sur la voie du développement durable, il fallait, dans un premier temps, s'être doté d'une méthodologie appropriée, de l'expertise voulue et des ressources humaines et financières suffisantes. Il y avait encore bien des pays et des domaines statistiques qui ne disposaient même pas des données de base, sinon de piètre qualité. Il était essentiel d'associer très tôt des statisticiens à l'élaboration des objectifs de développement durable. Comme le prouvait l'exemple des objectifs du Millénaire pour le développement, le manque d'investissements dans les statistiques pouvait se traduire par l'absence de données comparables. Depuis 1992, de nombreux pays et organisations internationales avaient cherché, suivant des approches différentes, à mettre au point des ensembles d'indicateurs pour mesurer le développement durable. De ce fait, les résultats étaient plus difficiles à comparer, et l'on avait du mal à déterminer clairement si un pays était ou non sur un sentier de développement durable. Pour résoudre ce problème, la CEE, en coopération avec la Commission européenne (EUROSTAT) et l'OCDE, avait mis au point un cadre conceptuel destiné à harmoniser les approches existantes. Les directeurs des bureaux de statistique des pays de la région comptaient adopter ce cadre, en juin 2013, avec les indicateurs de développement durable suggérés. Ces travaux représentaient une utile contribution au processus en cours d'élaboration des objectifs de développement durable et des cibles et indicateurs correspondants, qu'il était essentiel de pouvoir mesurer – mais ce serait plus compliqué que dans le cas des objectifs du Millénaire

pour le développement. Il était donc important de tenir compte du travail conceptuel accompli par la CEE, EUROSTAT et l'OCDE. Une fois établis les objectifs du développement durable, il faudrait que la CEE continue à aligner le cadre et les indicateurs sur les cibles effectives associées à chaque objectif. Il était capital aussi de trouver une manière simple d'expliquer les questions complexes (l'équité intergénérationnelle, par exemple) à des publics de non-spécialistes et de relier le concept de « durabilité » à long terme à des problèmes d'intérêt général très actuels, tels que la vulnérabilité ou le bien-être durable et équitable des populations.

13. M. Vladimir Zaharov, Directeur de l'Institut du développement durable de la Chambre civique de la Fédération de Russie (voir www.sustainabledevelopment.ru), a souligné la nécessité de rassembler un mouvement très large en faveur du développement durable en vue d'obtenir des progrès tangibles aux niveaux national, régional et international. Gouvernement, entreprises et société civile devaient tous y être associés. Il faudrait en particulier assurer la participation active de la société civile, y compris les grandes associations et les institutions spécialisées dans le développement durable. Il faudrait mettre en place des activités destinées à sensibiliser le public et encourager sa participation, et ce, de manière innovante, en s'appuyant, par exemple, sur le patrimoine culturel et environnemental pour le motiver, en profitant de grands événements tels que les Jeux olympiques pour délivrer des messages forts ou encore à travers les pratiques des entreprises. Les objectifs de développement durable devraient être intégrés aux stratégies et aux plans d'action économiques et sociaux. En même temps, il faudrait mener des actions spécifiques dès que l'occasion s'en présenterait. Le programme de développement durable et les indicateurs y afférents demanderaient à être adaptés aux différents contextes régionaux et nationaux, compte tenu de la situation particulière des États riches en ressources naturelles, tels le Brésil et la Fédération de Russie.

14. M. Jan Dusik, Directeur par intérim du Bureau et Représentant régional du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'Europe, a insisté sur la refonte et le renforcement de la structure du PNUE, désormais doté d'un nouvel organe directeur, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (voir la résolution 67/251 de l'Assemblée générale). Avec son programme de travail pour 2014-2015 et son nouveau mandat, on comptait voir le PNUE élargir le champ de ses activités aux niveaux régional et national en matière de concertation sur les grandes orientations, de renforcement des capacités et de mise en œuvre de projets concrets. En renforçant sa coopération avec les États et ses autres partenaires du système des Nations Unies, notamment les commissions régionales, dont la CEE, le Programme fournirait davantage de lignes d'action et de produits. Les travaux conjoints seraient axés sur la définition des secteurs et des priorités à retenir pour permettre à la région Europe de progresser de manière autonome vers un environnement plus durable. À propos du Forum politique de haut niveau, M. Dusik a affirmé qu'il devrait être interactif, pensé de manière à attirer, entre autres parties prenantes, des participants nationaux de haut niveau et donner lieu à des échanges de vues très nourris. La composante régionale du Forum devrait être mise en place à partir des tribunes et forums existants, afin d'éviter la création de nouveaux forums et les activités faisant double emploi. Le processus « Un environnement pour l'Europe » pourrait servir à cette fin et être étendu aux deux autres piliers du développement durable. M. Dusik a aussi dit que les objectifs de développement durable devraient être mesurables et tenir compte des objectifs et indicateurs pertinents existants, y compris ceux qui figuraient déjà dans les accords

multilatéraux sur l'environnement et les objectifs de production et de consommation durables. L'une des principales difficultés qui attendaient la communauté internationale dans ces délibérations était de déterminer les moyens les plus rationnels d'intégrer les objectifs de développement durable au programme de développement pour l'après-2015.

15. Au cours des débats qui ont suivi, les participants se sont attelés aux questions suivantes : les modalités d'organisation du forum politique de haut niveau, l'élaboration des objectifs de développement durable et des indicateurs connexes et leurs liens avec le programme de développement pour l'après-2015, la dimension régionale du forum et des objectifs de développement durable et la participation des parties prenantes. Les points soulevés sont les suivants :

a) L'organisation du forum politique de haut niveau devrait tenir compte des enseignements tirés des travaux de la Commission du développement durable. Celle-ci avait étudié les aspects environnementaux, sociaux et économiques du développement durable de manière intégrée, offert le seul lien de rencontres et d'échanges mondial entre acteurs étatiques et non étatiques et arrêté de concert des recommandations aux décideurs sur les orientations à suivre pour accélérer l'application du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et d'Action 21;

b) Les défaillances que la Commission du développement durable avait pu connaître ne devraient pas pour autant se reproduire dans l'organisation du forum politique de haut niveau. Souvent, c'étaient les ministres de l'environnement qui avaient pris la direction des débats, ce qui faisait obstacle à une intégration équilibrée des piliers du développement durable. La Commission n'avait pas su assurer parfaitement l'application et le contrôle de l'exécution du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et d'Action 21;

c) Il faudrait que le forum politique de haut niveau soit une tribune dynamique directement reliée au Conseil économique et social et travaillant à intervalles réguliers à un niveau politique plus élevé (l'Assemblée générale), suivant un « modèle hybride » pour faire en sorte que les orientations politiques soient arrêtées au plus haut niveau possible, ce qui était indispensable si l'on voulait relever les défis du développement durable et réaliser une intégration équilibrée de ses trois dimensions;

d) Le forum politique de haut niveau devrait être doté d'un programme axé sur l'action et d'un mécanisme d'examen solide;

e) Les modalités précises de rattachement du forum au Conseil économique et social restaient à étudier dans le cadre des négociations en cours à New York. Le forum pourrait, par exemple, se réunir au niveau ministériel en session extraordinaire du Conseil économique et social et, à intervalles réguliers, au niveau de l'Assemblée générale, immédiatement après son débat général, en septembre, pour faciliter la participation de haut niveau. Le forum ne devrait pas chercher à devenir un autre conseil ni à adresser des directives aux États Membres;

f) Le forum politique de haut niveau ne devrait pas être une structure nouvelle très administrative. Les procédures et institutions des Nations Unies existantes devraient être mieux utilisées pour assurer la cohérence des orientations et ouvrir la voie à des débats plus intégrés, plus cohérents et plus approfondis. Le

PNUE devrait introduire dans les débats du forum les questions relatives à l'environnement;

g) Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 devraient finir par former un cadre unique. Sur le fond, toute proposition concernant les objectifs de développement durable devrait rendre compte des trois objectifs prioritaires et conditions essentielles d'un développement durable que sont l'élimination de la pauvreté, l'abandon des modes de consommation et de production non viables et la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social;

h) Les objectifs de développement durable devraient avoir un caractère mondial et être applicables à tous les pays, limités en nombre, concrets et faciles à comprendre. L'idée d'étendre la notion de développement durable à des questions telles que la paix et la sécurité dans le programme de développement pour l'après-2015 a suscité une réserve;

i) Il a été souligné qu'il importait de tenir compte des moyens de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs et cibles du développement durable. Il était nécessaire de mettre en place un mécanisme permanent pour suivre la réalisation des objectifs, une démarche dans laquelle les commissions régionales pourraient jouer un rôle capital;

j) Peut-être ne serait-il pas possible de mesurer les dimensions régionales et mondiales du développement durable à l'aide des mêmes indicateurs. Une certaine flexibilité serait nécessaire pour faire leur place aux situations régionales et nationales dans la mise au point des cibles et des indicateurs pour le programme de développement de l'après-2015;

k) Les réunions régionales de mise en œuvre organisées par les commissions régionales offraient des tribunes utiles pour les échanges de vues sur le développement durable et de données d'expérience sur les meilleures pratiques. Les enseignements tirés de ces réunions devraient être pris en considération dans l'étude d'une structure institutionnelle pour les contributions régionales au forum politique de haut niveau;

l) Les commissions régionales devraient jouer un rôle important et actif au forum et dans l'élaboration des objectifs de développement durable. Elles devraient également servir de « conducteur » entre les niveaux mondial et national. La CEE continuerait à faciliter les débats sur les questions propres à la région en vue de contribuer aux travaux du forum;

m) Il faudrait aussi envisager le rôle de la CEE dans la mise en œuvre des orientations décidées. La Commission était bien outillée (avec les études de performance en matière d'innovation, les profils en matière de logement et les études de performance environnementale) pour la faciliter. En tant que chef de file de la mise en œuvre du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (à travers la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement), la CEE offrait un modèle à suivre pour d'autres régions comme celle de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;

n) Il faudrait poursuivre la coopération rationnelle mise en place avec le PNUE et d'autres partenaires dans la région;

o) Au sujet de l'organisation de réunions régionales à titre de contribution au forum politique de haut niveau, diverses opinions ont été exprimées. Certains participants étaient favorables à la tenue régulière de réunions régionales organisées par la CEE, en partenariat avec le PNUE, entre autres, réunions qui, a-t-on souligné, pourraient offrir une occasion privilégiée de traiter les questions potentiellement sensibles à un stade précoce, et sans attendre les débats au niveau mondial;

p) Il fallait en principe éviter la prolifération des réunions régionales. Autre suggestion, la mise en place d'un mécanisme régional ne devrait être envisagée qu'une fois le forum définitivement mis au point. L'utilité même des réunions régionales a été contestée, on a indiqué que les processus et forums existants pourraient les remplacer;

q) Le forum politique de haut niveau devrait attirer des représentants des trois dimensions du développement durable. Le modèle de la Commission du développement durable, inclusif et participatif, pourrait servir de point de départ, et d'autres modèles de participation et de consultation de la société civile pourraient aussi être étudiés, ce qui permettrait d'éviter les doublons en s'appuyant sur des structures existantes (telle la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement);

r) L'idée a été émise d'avoir un représentant des générations futures au forum et d'y promouvoir l'équité entre les générations;

s) L'importance d'une association et d'une participation actives des grands groupes aux réunions régionales de mise en œuvre et autres réunions de la CEE a été soulignée. Il a été suggéré de persévérer dans cette démarche;

t) Le forum politique de haut niveau devrait réunir tous les acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que les organismes des Nations Unies, afin qu'ils puissent s'approprier les décisions prises et les mettre en œuvre dans le cadre de leurs travaux, ce qui étofferait le rôle des partenariats et les engagements à titre volontaire et renforcerait la mise en œuvre. On a insisté sur les rôles particuliers joués par des acteurs tels que les entreprises, les communautés locales et les femmes.